

DEPARTEMENT du Pas-De-Calais

ARRONDISSEMENT de Montreuil-Sur-Mer

Communauté de communes du canton d'Hucqueliers

ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTION D'HUCQUELIERS.

[Aix-En-Ergny, Alette, Avesnes, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Campagne-Les-Boulonnais, Clenleu, Enquin-Sur-Baillons, Ergny, Herly, Hucqueliers, Humbert, Maninghem, Parenty, Preures, Quilen, Rumilly-Beaussart, Saint-Michel-Sous-Bois, Verchocq, Wicquinghem, Zoteux]

CONCLUSIONS & AVIS

Sommaire:

- 1- Présentation du projet et de ses objectifs
- 2- Les Enjeux
- 3 - Conclusions et avis

Décision : Préfecture du Pas-De-Calais

Arrêté du 22 avril 2016

Jean-Paul DELVART

364, rue de Renty

62560 Fauquembergues

PREAMBULE

✓ **Localisation du territoire d'enquête.**

Le département du Pas de Calais était constitué de 77 cantons dont celui d'Hucqueliers et ce jusqu'au 31 décembre 2014.

Le décret n°2014-233 du 24 février 2014, portant délimitation de canton dans le département du Pas de Calais, a déterminé un redécoupage réduisant son nombre à 29 entités territoriales.

L'article 1er fait état du nombre de cantons dans le département du Pas de Calais soit 39 cantons.

L'article 34 dudit décret, cite les références cantonales ainsi que les communes, issues du nouveau découpage territorial du canton de Lumbres à compter du 1er janvier 2015.

Le canton n° 33 (Lumbres) comprend 60 communes : Acquin-Westbécourt, Affringues, Aix-en-Ergny, Alette, Alquines, Audrehem, Avesnes, Bayenghem-lès-Seninghem, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bléquin, Boisdingham, Bonningues-lès-Ardres, Bourthes, Bouvelinghem, Campagne-lès-Boulonnais, Clenleu, Clerques, Cléty, Coulomby, Dohem, Elnes, Enquin-sur-Baillons, Ergny, Escoœuilles, Esquerdes, Haut-Loquin, Herly, Hucqueliers, Humbert, Journy, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Maninghem, Nielles-lès-Bléquin, Ouve-Wirquin, Parenty, Pihem, Preures, Quelmes, Quercamps, Quilen, Rebergues, Remilly-Wirquin, Rumilly, Saint-Michel-sous-Bois, Seninghem, Setques, Surques, Vaudringhem, Verchocq, Wavrans-sur-l'Aa, Wicquinghem, Wismes, Wisques, Zoteux, Zudausques.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Lumbres.

✓ **Commentaire commissaire enquêteur :**

Suite à la loi NOTRe, l'intercommunalité d'Hucqueliers va constituer une nouvelle entité administrative avec celle de Fruges à compter du 1 er janvier 2017. L'étude du projet faisant l'objet de l'enquête publique a été réalisée en 2014 lorsque le canton et l'intercommunalité avaient un découpage identique. Depuis mars 2015, le canton d'Hucqueliers s'est rapproché de celui de Lumbres. Ceci explique pourquoi le terme canton et intercommunalité sont employés tour à tour dans le dossier de procédure de "Déclaration d'Intérêt Général". Ces modifications de périmètre ne changent pas fondamentalement la compréhension du dossier. Le siège de la nouvelle intercommunalité sera la commune de Fruges.

✓ L'intercommunalité du canton d'Hucqueliers

L'intercommunalité d'Hucqueliers, créée en décembre 1996 regroupe 24 communes : Aix-En-Ergny, Alette, Avesnes, Bécourt, Beussent, Bezinghem, Bimont, Bourthes, Campagne-Les-Boulonnais, Clenleu, Enquin-Sur-Baillons, Ergny, Herly, Hucqueliers, Humbert, Maningham, Parenty, Preures, Quilen, Rumilly-Beaussart, Saint-Michel-Sous-Bois, Verchocq, Wicquinghem, Zoteux. Le territoire de l'intercommunalité est localisé entre le haut plateau de l'Artois et les portes du Montreuillois.

Quelques indications sur l'intercommunalité:

- Démographie : en 2011 : 8 026 habitants, 232 km²
- Géographie: Secteur rural où l'on compte bon nombre d'exploitations agricoles, à dominante polyculture-élevage. En 2010, sont recensées 308 exploitations, pour une surface agricole utile de 60 ha. La superficie agricole du canton est de 18 554 ha dont 12 734 ha de terres labourables et 5 814 ha de d'herbes. Le point culminant se trouve sur la commune de Bécourt (201 mètres d'altitude).
- Hydrographie: L'hiver est plus froid en moyenne que le reste de la région. La pluviométrie est abondante (1 000 mm/an).

La communauté de communes fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) de la région Artois-Picardie approuvé par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 (limiter les risques de ruissellement en zone urbaine et rurale, d'érosion, et de transfert des polluants, se protéger contre les crues, stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir, protéger leur fonctionnalité).

Le programme de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers est compatible avec deux SAGE:

-Le SAGE de la Canche (approuvé le 3 oct. 2011) tout particulièrement en protégeant l'estuaire et la zone littorale et en sauvegardant les ressources en eau souterraine. Les communes rattachées au syndicat sont: Parenty, Bezinghem, Enquin-Sur-Baillons, Preures, Beussent, Hucqueliers, Maningham, Bimont, Quilen, Alette, Clenleu, Humbert, Saint-Michel-Sous-Bois.

-Le SAGE de l'Audomarois (approuvé le 31 mars 2005) qui préconise la mise en oeuvre de technique alternatives pour gérer au mieux, à l'échelle des bassins versants les écoulements et ainsi limiter les ruissellements et l'érosion des sols dans un objectif de préservation des milieux aquatiques et de protection des biens et des personnes. Les communes rattachées au syndicat sont: Bécourt, Zoteux, Bourthes, Campagne-Les-Boulonnais, Ergny, Aix-En-Ergny, Wicquinghem, Rumilly-Beaussart, Avesnes, Herly, Verchocq.

✓ **Cadre juridique**

Vu le Code de l'Environnement.

Vu le code rural et de la pêche maritime.

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne Buccio en qualité de Préfète du Pas-De-Calais (hors classe).

Vu le dossier constitué par la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général (DIG) lui permettant de mettre en œuvre sur son territoire le projet de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Vu la délibération en date du 29 février 2016 du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers proposant de soumettre ce projet à enquête publique.

Vu le courrier daté du 14 mars 2016 du Président de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers sollicitant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général du projet susvisé.

Vu les avis des services et organismes consultés dans la cadre de l'instruction du dossier, joints au dossier d'enquête publique.

Vu l'arrêté en date du 22 avril 2016 du Directeur délégué de la Préfecture du Pas-De-Calais prescrivant l'ouverture d'enquête publique.

Vu l'ordonnance du 31 mars 2016 par laquelle Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant.

Une enquête publique a eu lieu durant 33 jours consécutifs du mardi 17 mai 2016 au samedi 18 juin 2016 inclus sur le territoire des 24 communes de l'intercommunalité.

L'article L 123-1 du code de l'environnement précise: "L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision".

Cette procédure administrative relève donc du formalisme de l'enquête publique prévu selon le code de l'environnement qui en détermine les conditions et modalités d'organisation.

Tableau des arrêtés par communes sur la période 1983-2013

Communes	Inondations et coulées de boue	Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain	Inondations par remontées de nappe phréatique	Total
Aix-En-Ergny	5	1		6
Alette		1		1
Avesnes		1		1
Bécourt		1		1
Beussent	9	1		10
Bezinghem	3	1	1	5
Bimont		1		1
Bourthes	8	1		9
Campagne-Les-Bouloonnais	1	1		2
Clenleu		1		1
Enquin-Sur-Baillons	1	1		2
Ergny	6	1		7
Herly	3	1		4
Hucqueliers	5	1	3	9
Humbert	3	1		4
Maningham	1	1		2
Parenty	4	1		5
Preures	3	1		4
Quilen	1	1	2	4
Rumilly	8	1		9
Saint-Michel-	1	1		2

Sous-Bois				
Verchocq	6	1		7
Wicquinghem	9	1	1	11
Zoteux		1		1
Total	77	24	7	108

1. Inondations, coulées de boue: 77 arrêtés.
2. Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 24 arrêtés.
3. Inondations par remontées de nappe phréatique: 7 arrêtés.

Analyses:

- ✚ Le secteur a fait l'objet de 108 arrêtés de catastrophes naturelles durant la période.
- ✚ Chacune des communes de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers a connu au moins un arrêté de catastrophes naturelles durant la période.
- ✚ L'amplitude va de 1 arrêté pour 6 communes à 11 pour Wicquinghem. Les communes du bassin de l'Aa sont les plus concernées.
- ✚ -Les inondations et les coulées de boue sont les phénomènes récurrents.

1. Présentation du projet et de ses objectifs.

1.1 Le projet consiste en l'aménagement des bassins versants avec des ouvrages végétalisés afin de lutter contre les coulées de boue et les inondations.

L'intercommunalité s'étend sur les vallées de la Canche et de l'Aa. Les ruissellements alimentent 14 sous-bassins versants, regroupés dans 6 bassins versants principaux:

- La Course, affluent de la Canche.
- Les Baillons, affluent de la Course.
- La Bimoise, affluent de la Canche.
- Le Bras de Bronne, affluent de la Canche.

- La Canche, via un sous-bassin versant.
- L'Aa pour la moitié Est de la communauté de communes..

La communauté de communes d'Hucqueliers présente un territoire sensible aux phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols, créant des inondations et des coulées de boues. Les phénomènes se produisent suite aux longues pluies d'hiver ou d'automne, dues à une saturation du sol qui ne permet plus d'infiltrer les précipitations. Des facteurs sont favorables au développement de l'érosion et du ruissellement :

- Relief marqué avec des pentes assez importantes
- Vallées très creuses
- Routes situées en fond de vallée
- Zones urbanisées en fond de vallée
- Des sols limoneux fragiles et des cultures de printemps importants (maïs).
- Des précipitations importantes en durée, intensité (orages).
- De nombreuses vallées sèches qui concentrent les ruissellements.
- Des pentes importantes qui accélèrent les écoulements.

Les conséquences sont:

- Inquiétudes pour la population.
- Ruissellement provoquant la submersion des habitats situés en bas des versants et dans les axes d'écoulement.
- Les couches fertiles des terres agricoles partent avec l'eau de ruissellement.
- Champs sillonnés de ravines.

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes a mis en place de nombreuses actions de lutte contre les inondations par la réalisation de programmes annuels d'édification de petits ouvrages avec le concours de la Chambre d'Agriculture du département, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, du SMAGEAa ainsi que des actions plus lourdes sous la maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Ces actions ont été

conduites en 2001 par la réalisation de 300 ouvrages, tout particulièrement sur les communes d'Alette, Herly, Verchocq. Néanmoins, les communes, adhérentes de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers ont été, suite à de fortes précipitations, confrontées à des risques naturels (ruissellements, érosion des sols, inondations) objets de 108 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturels.



La commune de Bourthes le 7 juin 2016.

Pour remédier aux problèmes de ruissellement et d'érosion des sols et éviter une aggravation des phénomènes, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers a entrepris une réflexion globale.

1.2 Montage administratif du projet

- ✓ La communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage du projet de lutte contre l'érosion des sols et prévention des inondations, dans le cadre de l'exercice de sa compétence.
- ✓ La communauté de communes a sollicité une assistance technique et administrative à maître à d'ouvrage auprès du Symcéa (Syndicat Mixte Canche et Affluents) et du SmageAa (Syndicat Mixte dus SAGE de l'Aa)
- ✓ La chambre régionale d'agriculture du Nord-Pas-De-Calais est chargée de la maîtrise d'œuvre relative à la définition du projet et au suivi des travaux.

Les étapes du programme:

- ✓ La chambre régionale du Nord-Pas-De-Calais et le Symcées ont dressé en 2009 un état des lieux des problèmes de ruissellement et d'érosion des sols.
- ✓ La Chambre Régionale d'Agriculture, sur mandat de la communauté de communes, a conduit une concertation auprès des agriculteurs et la négociation d'ouvrages, en partenariat avec le SmageAa et le Symcées.

Cette concertation a permis de définir précisément les secteurs à équiper d'ouvrages d'hydraulique douce et de définir de nouvelles lignes de conduite pour les pratiques culturales.

Des sous-bassins versants ont été identifiés:

-Vallée de la Canche

-Le bassin versant de St-Wandrille : commune d'Humbert

-La vallée de la Course: Parenty, Beussent, Bezinghem.

-La vallée du Bras de Bronne

-La vallée de l'Embryenne

- la Dordonne

-Vallée de l'Aa

-Bourthes amont

-Wicquenghem amont

-Ergny-Aix-En Ergny

-Bout des rues

-Herly

-Rumilly-Verchocq

-Thiembronne amont.

De cette concertation est ressortie deux axes de travail:

- Rencontres avec les agriculteurs sous forme de conseils sur la modification des pratiques culturales (cultures intermédiaires, sens du travail du sol, amendements).
- Moyens de protection à mettre en place.

1.2 Ouvrages envisagés.

Le projet prévoit la réalisation de

-Haies et doubles haies (77 et 11 843 ml) qui constituent un apport de biodiversité pour la faune et la flore locale, un rôle paysager et une fonction énergétique avec la possibilité d'utiliser le bois des arbres comme moyen de chauffage.

-Fascines (564 et 12 028 ml) qui bloquent temporairement le passage de l'eau et filtre les limons emportés par le ruissellement.

-Bandes enherbées (40 et 37 792 m²) qui jouent l'effet de barrières, favorisent la sédimentation en les retenant en aval.

Type d'ouvrages	Nombres	Total	Coût prévisionnel en euros HT
Haies & Haies doubles	77	11 843 ml	118 430
Fascines	564	12 028 ml	360 840
Bandes enherbées	40	37 792 m ²	113 376
Total	681		592 646

Répartition des ouvrages par sous bassin versant

Sous Bassin Versant	Haies et double haies	Fascines	Bandes enherbées	Nombre d'ouvrages
Saint Wandrille		44 ml		3
Vallée de Bezinghem et rive droite de la Course	80 ml	1 437 ml	1 488 m ²	73
Vallée des baillons	479 ml	2 379 ml	635 m ²	126
Allée de la Bimoise	850 ml	399 ml		23

Vallée du Bras de Bronne	609 ml	646 ml	1 630 m2	50
Vallée de l'Embryenne		25 ml		2
Vallée de la Dordonne		115 ml		5
Sous-Total Vallée de la Canche				283
Bourthes Amont	2 055 ml	1 083 ml		68
Wicquinghem Amont	3 905 ml	1 671 ml	3 270 ml	95
Ergny-Aix-En-Ergny	1 045 m2	1 209 ml	4 120 m2	67
Bout des rues	1 190 ml	832 ml	5 430 m2	47
Herly	125 ml	600 ml	1 080	28
Rumilly-Verchocq	500 ml	1 178 ml	14 820 m2	70
Thiembronne Amont	605 ml	420 ml	870 m2	24
Sous-Total Vallée de l'Aa				399
TOTAL	11 843 ml	12 028 ml	37 792 m2	681

Compte tenu de l'importance du nombre d'ouvrages à réaliser, la communauté de communes du canton d'Hucqueliers souhaite répartir la réalisation des aménagements sur 5 ans. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2016-2017 et devrait se poursuivre sur quatre autres campagnes suivantes.

Période des travaux	Bassins versants travaux	Nombre d'ouvrages	Coût en euros HT
1 ère campagne	Bourthes amont-Les baillons	194	149 352

2 ème campagne	-Bassin versant de la Ronville -Bassin versant de Rollez -Wicquinghem amont -Herly	130	125 380
3 ème campagne	-Bezinghem et rive droite de la Course -Saint-Wandrille -Ergny-Aix-En-Ergny	143	108 774
4 ème campagne	-La bimoise -Vallée deu bras de Bronne	73	49 930
	Total	681	592 646

Pour réaliser ces travaux la communauté de communes sollicitera les partenaires financiers suivants:

- L'agence de l'eau Artois Picardie.
- Le conseil départemental du Pas-De-Calais.
- L'Eta au travers de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR)

1.3 Objectifs :

Cette démarche a pour objectifs:

-De réduire les volumes et la vitesse des ruissellements afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et d'inondations.

-Assurer un tamponnement temporaire des eaux de ruissellement issues des versants agricoles amont.

-De piéger les sédiments arrachés par les ruissellements dans les parcelles agricoles sur les plateaux et versants afin de limiter la fréquence et l'intensité des coulées de boue.

-Infiltrer une partie des ruissellements sur les plateaux et les versants.

-Réguler des ruissellements agricoles. L'objectif des actions agronomiques est d'optimiser la capacité d'infiltration et de stockage des parcelles agricoles.

-Traiter le ruissellement à la parcelle, au plus près où l'eau tombe.

2. Les Enjeux

Enjeux liés aux zones urbanisées

Les inondations et dépôts de boue provoquent des dégâts dans les habitations ou autres bâtiments. Ils constituent un phénomène d'insécurité quant à la circulation et colmatent les réseaux d'évacuation des eaux pluviales avec comme conséquences les coûts élevés de nettoyage à la charge des collectivités.

Enjeux liés aux milieux naturels

A cause des coulées de boues, il y a perte de terres fertiles, colmatage des cours d'eau et des frayères, transports d'éléments polluants etc...gonflement du cours d'eau participant au phénomène d'inondations en aval. La mise en place de ces aménagements assureront la sauvegarde et la protection de la ressource en eau. Ces travaux vont permettre de reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques. L'enjeu est également de maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versant ruraux et urbains.

Enjeux liés à l'économie

Sur les cultures des pertes de rendement sont évidentes à cause de la formation de ravines et à l'asphyxie de certains plants causés par des dépôts de limons

En termes hydrauliques, les enjeux sont capitaux et peuvent être source de grandes économies pour le maître d'ouvrage. Elles concernent l'ampleur des travaux mais également leurs charges d'entretien. Les arrêtés de catastrophes naturelles représentent une charge onéreuse pour la société. L'historique joint au dossier illustre les nombreux arrêtés de catastrophes naturelles sur la période de 1983 à 2013. Le caractère général est donc justifié.

3. Conclusions et Avis

La demande de déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant le projet de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, les rencontres avec les deux SAGE, le comité de pilotage, les visites réalisées à certains endroits du territoire où ont eu lieu les coulées de boue, les inondations qui se sont déroulées durant l'enquête, tout particulièrement à Alette le 6 juin 2016, à Bourthes, Preures (voir photos au dossier) etc...mettent en évidence la nécessité d'aménager des ouvrages

de rétention des eaux sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers.

Les éléments mis à disposition du public dans les 24 mairies et à la communauté de communes du canton d'Hucqueliers permettaient aux habitants de s'approprier le projet et d'être informés de son intérêt général décliné de la manière suivante:

- Réduire, voire supprimer les phénomènes de ruissellement.
- Réaliser des investissements sur 5 ans pour un montant global de 593.000 € HT.
- Nommer les organismes appelés au financement et à l'entretien du projet.
- Apprécier les avis des Personnes Publiques Associées:
 - L'Agence Régionale de la Santé
 - La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.
 - Agriculture et Territoires, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-De-Calais.

Ces derniers n'ont pas émis d'opposition au projet, hormis une recommandation de l'Agence Régionale de Santé.

Commentaire du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête publique.

L'information sur le déroulement de l'enquête publique a été réalisée dans de bonnes conditions, certaines communes, comme Alette, ont relayé la publicité légale. Le dossier était complet et facile à consulter. Les agriculteurs ont été sensibilisés aux phénomènes de ruissellement et à la nécessité de les endiguer dans leur intérêt. Pourquoi aucune visite et si peu d'observations sur les registres lors des six permanences et pas de courriers?.

Eléments de réponse:

-Les communes du canton d'Hucqueliers ont par le passé (2000-2001) installé des haies ou fascines sur les terres agricoles. Le procédé est donc connu et son efficacité probablement reconnue.

-Les nombreuses réunions (22) avec le monde agricole depuis 2014 ont éliminé certaines interrogations.

-La signature des conventions (681) ne prend personne au dépourvu.

Commentaires du commissaire enquêteur sur le projet

Ces travaux sont nécessaires au titre de la protection de la fertilité des sols, de la protection des habitations situées en bas des versants.

Une concertation a été établie avec les agriculteurs (secteurs à équiper d'ouvrages d'hydraulique douce, nouvelles pratiques culturales) les propriétaires, la Chambre d'Agriculture.

Le territoire de la Communauté de communes connaît un aléa fort à très fort d'érosion des sols. Le relief marqué par des fortes pentes entraîne une arrivée de l'eau dans la vallée, responsable de la formation de coulées de boues.

Le recours à une Déclaration d'Intérêt Général permettra de légitimer l'investissement de fonds public sur des parcelles privées.

Attendu

- Que les agriculteurs, locataires ont eu l'occasion d'être informés lors de l'une des 22 réunions qui se sont tenues sur le canton d'Hucqueliers.
- Que les agriculteurs ou locataires ont signé une convention tripartite dans laquelle sont précisés le but de la convention, la description de l'ouvrage, la durée de la convention, son annexion obligatoire à tout contrat de vente ou de location, le responsable de l'entretien de l'ouvrage, le non respect de la convention.
- Que le porteur de projet a présenté un dossier complet en terme technique, financier et de phasage de travaux.
- Que j'ai pu vérifier le contenu du dossier avant le démarrage de l'enquête et qu'il contenait tous les éléments indispensables à la procédure.
- Que j'ai pu constater lors de la visite de certains lieux de la nécessité d'installer des ouvrages légers de rétention des boues et des eaux.
- Que la période orageuse des 6 et 7 juin a ré-affirmé la nécessité d'implanter ces ouvrages, reconnaissant néanmoins que des ouvrages hydrauliques dits lourds devront être envisagés pour ces crues importantes.
- Que le secteur d'Hucqueliers connaît l'une des plus fortes pluviométrie du département.
- Que toutes les communes de ce canton ont connu, sur une période précise, des arrêtés de catastrophes naturelles, par coulées de boue, inondations ou remontées de nappe phréatique.
- Que ces ruissellements et coulées de boue représentent un coût financier pour la collectivité, un risque pour la population, une perte économique en terme de rendements des produits agricoles.
- Que l'enquête publique s'est déroulée avec un affichage conforme au décret.

- Que les dossiers étaient à la disposition du public aux heures d'ouverture des 24 mairies et au siège de la communauté de communes durant la période du 17 mai 2016 au 18 juin 2016 et sur le site internet de la Préfecture.
- Que les six permanences ont permis de couvrir correctement le territoire en amplitude d'horaires et de jours.
- Mon rapport rédigé sur ce projet.
- Que la volonté de la Communauté de communes est de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.
- Que le projet repose sur une concertation entre les exploitants agricoles, les propriétaires, les membres de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers.
- Que la Chambre d'Agriculture du Pas-De Calais et le GRDA du Haut Pays s'engagent à sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques culturales.
- Que les conditions d'accueil du public étaient parfaites.
- Que le porteur du projet, le Président de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers du projet a répondu, dans le délai imparti, au procès verbal de synthèse des observations formulées au cours de l'enquête.

Considérant:

- ❖ Le bon sens d'une telle opération qui se veut protectrice de la nature, de son sol, des habitants.
- ❖ Les avis des personnes publiques associées.
- ❖ L'importance des travaux envisagés à la hauteur des objectifs recherchés sur un territoire précis atteint régulièrement par ces phénomènes d'érosion.
- ❖ Sa conformité avec les deux SAGE, l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, un parfait écoulement des eaux.
- ❖ La sauvegarde de la biodiversité, voire son développement.
- ❖ La réduction des mouvements de terrains évitant tout risque d'éboulement dangereux pour les axes routiers

- ❖ Le coût financier supporté par la collectivité.
- ❖ Qu'aucune remarque n'a été faite de nature à modifier le projet.
- ❖ Que l'entretien annuel est à la charge par la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et que la main de l'homme ou la fréquence d'évènements pluvieux peuvent détériorer l'état des plantations.
- ❖ Que la Communauté de communes déléguera l'entretien des ouvrages les 5 premières années à un prestataire. Qu'en est-il pour les autres années ?
- ❖ Que le projet répond à une logique de terrain.

J'é mets un avis favorable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général concernant le projet de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, assorti de deux recommandations.

1/ L'entretien des engins de chantier fera l'objet de précautions particulières. La gestion des produits à risque (huiles, carburants....)se fera sur des aires spécifiques étanches réservées à cet usage, permettant la récupération et l'élimination des déchets et huiles de vidange.

2/ Pérenniser l'entretien à moyen et long terme. Personnellement, je demeure dans un canton voisin de celui d'Hucqueliers où des fascines et haies ont été plantées. Je constate qu'au fil du temps certains ouvrages disparaissent, tout au moins se réduisent. Je recommande le bon sens des exploitants agricoles quant aux méthodes culturales et le contrôle régulier et sérieux de l'état des ouvrages dont l'investissement est de 593.000 HT pour 11 843 ml de haies, 12 028 ml de fascines et près de 4 hectares de bandes enherbées.

Fait à Fauquembergues le 6 juillet 2016

Le commissaire enquêteur

Jean-Paul Delvart